

Observation 52 du 27/02/2023

Madame La Présidente de la Commission d'Enquête,

Permettez-moi de vous soumettre ces quelques lignes au sujet du projet éolien les Mignaudières II.

Ce projet prévoit l'installation de 4 éoliennes de 220 mètres en complément d'un parc éolien existant.

Je suis particulièrement sensible au patrimoine historique étant historienne, fille d'architecte, et moi-même propriétaire d'un monument historique.

Ce projet, dont les éoliennes sont de taille très supérieure au parc existant, et donc beaucoup plus visibles de près comme à distance me laisse perplexe.

Les éoliennes se trouvent dans un périmètre proche de plusieurs monuments historiques, dont le Château de Gençay, qui fait partie des monuments historiques protégés dès Prosper Mérimée, je crois dans les années 1840... et par exemple le Château de la Roche, lieux touristiques emblématiques de la Région.

Alors que j'ai pris connaissance du dossier monté par le promoteur allemand, je ne vois aucun photomontage, aucune explication des impacts sur les monuments historiques dans un périmètre proche. Or justement, me semble-t-il, il était demandé au promoteur de démontrer ces impacts. Cela ne me paraît donc pas particulièrement abouti.

Les citoyens de la France et tous les touristes qui viennent chez nous devraient avoir la possibilité de "reposer" les yeux, d'admirer l'horizon sans éoliennes depuis les monuments historiques. Le respect des "aires de respiration" visuelle devrait être assuré.

À la lecture de ce dossier, cela ne me paraît pas démontré par le promoteur allemand.

Pour cette raison, j'espère que vous accordez un avis défavorable à ce projet.

Bien cordialement,
Marie Koefoed